Déjeuner-conférence 26 octobre 2010

"Nouveaux pouvoirs du Parlement européen"

Diane Wallis, Vice-Présidente du Parlement européen et S.E. l'Ambassadeur Poul Christoffersen, Conseiller auprès de la Haute Représentante

Le modérateur Ph. Zurkinden

Mme I. Filipescu-Chalançon et M. F. Baur

MM. Ph. Kenel et R. Hagen

Le *11 février 2010* a été une date historique pour le Parlement européen : pour la première fois, profitant du nouveau rôle que lui attribue le Traité de Lisbonne, il a rejeté un accord international ratifié par les Etats Membres, qui autorisait le transfert de données bancaires vers les Etats-Unis, via SWIFT, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.*

Ceci est un exemple représentatif des nouveaux pouvoirs du Parlement européen qui, comme le résumait Diane Wallis *"peut quasi tout faire, sauf négocier lui-même"*.

Deux personnalités bien placées sont venues nous entretenir de cette nouvelle répartition des rôles, qui ne manquera pas d'avoir son importance dans les relations entre l'Union européenne et la Confédération Helvétique, puisque tout nouvel accord devra recevoir l'aval du Parlement européen.

Diane Wallis est Vice-Présidente du Parlement européen depuis 2007, mais aussi membre de la Délégation pour les relations avec la Suisse, l'Islande et la Norvège et de la commission parlementaire mixte de l'Espace économique européen.

S. E. ***Poul Christoffersen*** a été nommé, en mars de cette année, Conseiller auprès de la Haute Représentante, pour notamment mettre sur pied le *Service européen pour l'action extérieure* (SEAE), organe institutionnel de l'Union européenne, prévu par le Traité de Lisbonne.

Philipp Zurkinden, partner du cabinet Prager Dreifuss, assura le rôle de modérateur.

S.E. l'Ambassadeur J. de Watteville en conversation avec Mme D. Wallis

Nouveaux pouvoirs *du Parlement européen*

Avec les dernières dispositions adoptées, le Parlement européen reçoit plus de pouvoirs et assume plus de responsabilités.

Le Traité de Lisbonne a de fait renforcé ses prérogatives législatives. Plus de 40 nouveaux domaines tombent dans le champ de la procédure dite de "codécision", selon laquelle le Parlement est sur un pied d'égalité avec le Conseil, représentant les Etats Membres.
Cela concerne notamment l'agriculture, la sécurité énergétique, l'immigration, la justice et les affaires intérieures, la santé et les fonds structurels, un large éventail de domaines donc.
Il jouit également de nouvelles prérogatives en matière de budget, puisqu'il décide de l'ensemble du budget annuel de l'Union européenne avec le Conseil.

Les députés devront également donner leur aval aux accords internationaux négociés par l'Union européenne, comme par exemple les accords commerciaux.

Le Parlement européen se voit en outre attribuer un droit de regard plus important sur la nomination des dirigeants de l'Union. Il élit le président de la Commission européenne sur la base d'une présélection effectuée par le Conseil européen. Le consentement des parlementaires est aussi nécessaire pour la nomination du Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité, qui est également vice-président de la Commission européenne et représente l'Union européenne dans le monde.

Enfin, il fait aussi davantage entendre la voix des citoyens puisqu'il est élu au suffrage direct et prévoit le droit d'initiative citoyenne.
Un droit cher à Madame Diane Wallis, et qui n'est pas sans rappeler la démocratie directe helvétique.

* Le 8 juillet, un accord amendé sera voté, après qu'eurent été négociés certains garde-fous et qu'il eut été obtenu que l'Union travaille dès ce second semestre sur un système permettant d'éviter, à terme, tout transfert de données non triées vers les Etats-Unis.

Echange de cartes entre M. Ph. Kenel et G. Lamot

MM J. Van Weyenberg, F. Regaldo, D. Schaubacher et G. Goossens

MM. R. Loretan et Ph. Berg

Mme B. Jaegde et M. E. Rozenwald

MM. Ph. Kenel, J. Van Weyenberg et F. Regaldo

MM. R. Krimm, A. Lautenberg et S.E. Poul Christoffersen

Nouveaux pouvoirs
du Parlement européen

MM. M. Vandendijk et Mme. B. Jaegde

Les conférenciers entourant l'Ambassadeur J. de Watteville

MM. Chr. Petermann et D. Schaubacher

M. C. Feustel

Mme I. Filipescu-Chalançon et M. G. Baur

Mme D.Wallis et M. Ph. Zurkinden

MM. G. Goossens et J. Van Weyenberg

Le temps des questions : M. C. Feustel, Mme D. Wallis, M. R. Werly, M. F. Baur et S.E. l'Ambassadeur P. Christoffersen